

Bulletin provincial



N° 13

2009

02 OCTOBRE

SOMMAIRE

—

Page

CONSEIL PROVINCIAL

Bulletin des Questions et Réponses :

- Question de M. Jean-Michel NOTTEBAERT, Conseiller provincial concernant le cours d'eau

« *La Douve* » - Pollution.

150

SERVICES COMMUNAUX D'INCENDIE

Ville de BINCHE :

- Promotion dans un grade d'officier pompier volontaire.

152

Greffe provincial - Service du Conseil provincial & du Collège

CONSEIL PROVINCIAL

Bulletin des QUESTIONS & REPONSES

QUESTIONS ECRITES DES CONSEILLERS PROVINCIAUX AU COLLEGE PROVINCIAL

Application de l'Art. L2212-35.

§1er. Les conseillers provinciaux ont le droit de poser des questions au collège provincial sur les matières qui ont trait à l'administration de la province. Sans préjudice des exceptions fixées dans la loi ou le décret et sans porter atteinte aux compétences conférées au collège provincial, les conseillers provinciaux ont le droit d'être informés par le collège provincial sur la manière dont celui-ci exerce ses compétences.

§2. Afin de permettre aux conseillers provinciaux de leur poser des questions orales d'actualité, il est réservé une heure au début de chaque séance du conseil.

Les conseillers ont également le droit de leur poser des questions écrites auxquelles il doit être répondu dans un délai de vingt jours ouvrables.

Les questions et les réponses visées au présent paragraphe sont publiées dans le Bulletin provincial et mises en ligne sur le site internet de la province, au plus tard dans les trois mois de l'envoi de la réponse à l'auteur de la question.

Le règlement d'ordre intérieur fixe les modalités d'application du présent article.

284 - Question de M. Jean-Michel NOTTEBAERT, Conseiller provincial -

Concerne : La Douve - Pollution

« Ce lundi 25 mai 2009, une importante pollution des eaux de « La Douve » a été constatée.

A l'endroit où « La Douve » passe sous la R.N. 58, l'eau était littéralement noire et drainait des boules de matières obscures qui se diluaient. Suivant les riverains, le spectacle était écoeurant.

La police de l'environnement a pu constater le fait.

Des ouvriers qui travaillaient à l'assainissement et à la rectification de « La Douve » ont effectué des prélèvements.

Comme la Province de Hainaut a consacré un budget important pour la rectification tant attendue de ce cours d'eau de 2^e catégorie (nouveau tracé, renforcement des berges par un enrochement, pose de traverses dans le fond du lit, ...), le Collège provincial peut-il me communiquer la ou les causes de cette pollution et les conséquences éventuelles ou probables pour ce cours d'eau ?

Par ailleurs, serait-il possible de connaître la fin des travaux entrepris par la Province de Hainaut, l'intercommunale « Ipalle », ... ? ».

Réponse(s) du Collège provincial :

M.Richard WILLAME, Président du Collège provincial :

« La Douve draine le versant gauche de la vallée de la Lys, sur plusieurs kilomètres entre Messines et Warneton. La frontière provinciale entre le Hainaut et la Flandre occidentale coïncide avec ce ruisseau de 2^e catégorie. C'est à Warneton que la Douve rejoint la Lys.

Le lundi 25 mai dernier, le cours d'eau de gestion provinciale « La Douve » a subi une première pollution, et le 28 mai 2009 une seconde provoquant de sérieux dégâts environnementaux. Des traces de substances noircissantes ont été relevées.

Ces actes de malveillance délibérée portant préjudice à la collectivité, plainte a été déposée contre X à la police locale et à la police de l'Environnement à la fois en Région Wallonne et en Région Flamande.

Après enquête il s'avère que cette pollution trouve son origine dans un ruisseau affluent de la Douve, le ruisseau des Quatre Rois (3^{ème} catégorie) à hauteur du pertuis de la Komenstraat, en provenance des hauteurs de Messines.

Le problème constaté n'est pas une question de gestion du cours d'eau, mais est bien un nouveau cas d'incivilité. Ce qui s'est passé est inadmissible. Il importe dès lors que ce fâcheux incident, serve d'exemple dans notre lutte incessante contre le vandalisme aux abords des cours d'eau provinciaux.

Nous sommes résolu, tout comme les autorités communales de Warneton, à investiguer jusqu'à ce que lumière soit faite.

Espérant que ces éléments de réponse vous auront apportés des informations sur cette problématique, soyez persuadé que je ne manquerai pas de vous communiquer toute nouvelle information à ce propos.

En ce qui concerne la fin du chantier de la rectification de la Douve, il reste à effectuer la pose de clôtures et à réaliser des plantations à charge de la Province.

Les essais à la station de pompage devraient être accomplis fin septembre par IPALLE. La réception provisoire des travaux suivra » -

Réponse rédigée et transmise à son auteur selon la procédure visée à l'article 75, section 2, du Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial -

A Insérer au Bulletin provincial en vertu du prescrit de l'Art. L2212-35. du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation organisant les Provinces wallonnes -

Le 2 octobre 2009,

Le Greffier provincial,

(S) M. Patrick MELIS

INC/2009/112

SERVICES COMMUNAUX D'INCENDIE

—

Promotion dans un grade d'officier pompier volontaire

VILLE DE BINCHE

—

Par arrêté du 17 août 2009, j'ai décidé d'approuver la délibération du 18 juin 2009, par laquelle le Conseil communal de BINCHE décide de promouvoir M. T.R., adjudant, dans le grade de sous-lieutenant volontaire au sein du Corps des sapeurs-pompiers de la Ville.

MONS, le 15 septembre 2009

Le Gouverneur,

(s) Claude DURIEUX